

Influenza aviaire : un retour d'expériences locales de gestion de crise

Le Préfet du Gers, Monsieur Brunetière a invité le 7 octobre dernier dans les locaux de la Chambre d'agriculture et en présence de son Président Bernard Malabirade, les opérateurs en charge de la gestion de crise dans leurs structures pour échanger avec ses services sur ce qui fonctionne, ce qui doit s'améliorer, voire être retravaillé.

Concernant l'impérieuse nécessité de disposer d'une base de données à jour pour agir sans délais il est rappelé que la déclaration des établissements d'élevage et de tous les mouvements d'animaux à vocation commerciale est obligatoire, soit sur BD avicole pour les palmipèdes soit sur ATM

avicole pour les volailles. Il a été demandé aux éleveurs spécialisés notamment en filière courte de faire passer le message auprès de leurs clients.

S'agissant des producteurs indépendants, la Chambre d'agriculture a rappelé que ses services sont à leur disposition pour les accompagner dans cette démarche.

Un tour d'horizon complet a été établi lors de cette réunion sur les différentes phases d'une gestion de crise : les dépeuplements préventifs et les abattages sanitaires, les analyses, la gestion des mouvements et la coordination entre départements,